



INRAE
au sia
Les rencontres

Les Indications Géographiques et la souveraineté alimentaire: la stratégie européenne

➤ **Karine Latouche**
Directrice de recherche, unité SMART, Nantes

26 février 2026 / de 16h à 17h30

INRAE x SIA?026



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La stratégie européenne liée aux indications géographiques

- Des labels européens qui garantissent les caractéristiques d'un produit alimentaire que ce produit a bien été produit/transformé dans une région spécifique selon des méthodes traditionnelles (cahier des charges précis)
- Des labels qui font partie de la politique Européenne de qualité (1151/2012)
- Deux labels principaux: AOP, IGP
- Garantissent une protection sur le marché européen



Les IGs dans les négociations internationales

- o Une source de conflits (“War on Terroir” Joslin 2006)
 - Vues comme des barrières aux échanges/ source de discrimination
 - Conflits entre les IG européennes et les marques commerciales
 - Différences système *sui generis* et *trademarks*
 - Disputes à l’OMC en 1999 avec les USA et en 2003 avec le Canada
- o En 2005, sous la pression de l’OMC, l’Union Européenne ouvre la possibilité aux producteurs étrangers d’enregistrer des IGs
 - De nombreuses IGs non européennes enregistrées

Les IGs dans les accords commerciaux de l'UE

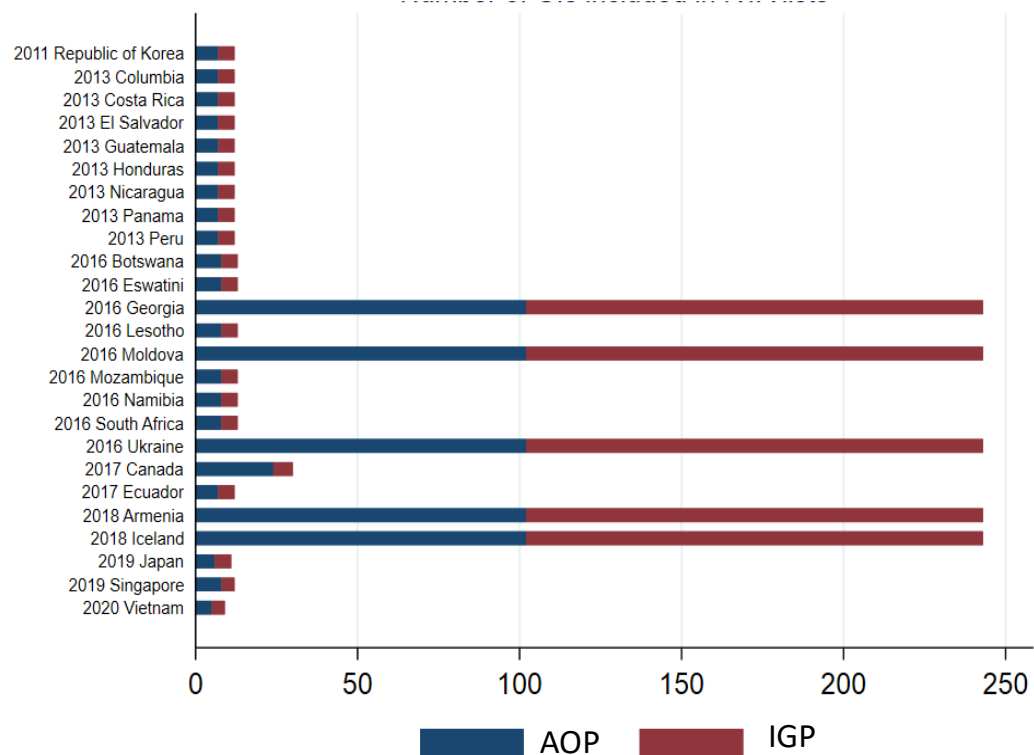
- Depuis 2011, reconnaissance explicite de listes d'IGs dans les accords commerciaux signés par l'UE
- Objectifs: éviter l'usurpation de l'appellation, les abus de réputation
permettre la coexistence avec des marques déjà existantes
- Un point non négociable pour la ratification de certains Etats membres de l'UE
Surtout pour les pays du sud de l'Europe (Huysmans et Swinnen 2019)
- Pourquoi de telles clauses:
Intérêts **offensifs**
Compensation pour la libéralisation des marchés agricoles
« Gastronationalism » (Huysmans 2020)

BATModel

better agri-food trade modelling for policy analysis

Plus de résultats sur:
<https://www.batmodel.eu/>

Place des IGs dans les accords signés récemment



- Des appellations communes aux différents accords:
 - Brie de Meaux
 - Camembert de Normandie
 - Canard à foie gras du Sud-Ouest
 - Comté
 - Emmental de Savoie
 - Jambon de Bayonne
 - Pruneaux d'Agen/Pruneaux d'Agen mi-cuits
 - Reblochon ou Reblochon de Savoie
 - Roquefort
- Dans le CETA, avec le Canada: 173 IG UE et 42 FR lors de la signature, liste évolutive



Travaux menés en collaboration avec le CEPII (C. Emlinger)

- Construction d'une base de donnée originale sur la période 2012-2019
 - Données INAO sur les opérateurs habilités
 - INSEE et douanes françaises
 - Travail d'identification des flux de produits sous IG dans les douanes
- Identification des flux de produits sous IG dans notre base finale:
225 Indications géographiques (99 AOP and 126 IGP) pour 313 codes produits (sur les 2 313 des douanes), dans le secteur laitier et les viandes, exportées par 337 entreprises françaises (sur 5 046 entreprises exportatrices), exportées dans 160 pays (sur 226) dont 25 concernés par un accord
- Estimation du rôle de l'inclusion des **listes d'indications géographiques** dans les accords commerciaux internationaux sur **les performances à l'export** des entreprises françaises:
 - Sur la marge extensive (probabilité d'exporter)
 - Sur la marge intensive (quantité exportée)
 - Sur la valeur unitaire

Nos résultats

- Effet de la reconnaissance d'une IG pour les opérateurs habilités concernés:

	Probabilité d'exporter	Quantités exportées	Valeurs unitaires
Global	ns	ns	ns
Sur le marché de l'UE	++	ns	+
Dans les pays avec accord	+	ns	++

En conclusion de nos travaux

- La reconnaissance des IG dans les accords commerciaux permet aux entreprises françaises d'atteindre de nouveaux marchés et de vendre plus cher en moyenne, mais pas d'exporter davantage en quantité
 - ⇒ Réduction de la concurrence de produits locaux
 - ⇒ Les contraintes de production ne permettent pas d'augmenter les volumes de vente
- Des effets hétérogènes selon le secteur, l'accord et la sensibilité des marchés
- Nos résultats: en faveur de l'inclusion des IG dans les accords
 - => du point de vue des opérateurs habilités exportateurs
 - => pour une diffusion du système européen via les accords régionaux
- **Autres effets à mesurer:**
 - => quels retours au niveau des territoires?
 - => **Poursuite des travaux** autour de la position des agriculteurs dans les chaînes de valeur alimentaires avec un focus sur les éleveurs laitiers dans les IGs

Une diffusion progressive du système d'IG dans le monde

- L'enregistrement d'IG hors Europe se poursuit: 240 IG issues de 20 pays hors UE à ce jour
- Pour la première fois, une conférence internationale sur les IG à la FAO: 350 participants de 52 pays

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

MINISTERO DELL'AGRICOLTURA
DELLA SOVRANITÀ ALIMENTARE
E DELLE FORESTE

**PERSPECTIVES MONDIALES SUR
LES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES**

DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE POUR CHERCHEURS, DECIDEURS POLITIQUES ET PRATICIENS
INNOVATIONS ET TRADITIONS POUR LA DURABILITE

ROME, 18 – 21 FEVRIER 2025

cirad IPI oriGIn QUALIVITA

Pour en savoir plus:

- Projet H2020 BATModel:
<https://www.batmodel.eu/>
<https://www.inrae.fr/actualites/batmodel-nouveaux-outils-eclairer-politiques-commerciales-internationales-secteurs-agricoles-alimentaires>
- Commerce et Indications géographiques:
Duvaleix S., Emlinger C., Gagné C., & Latouche K. (2021) Geographical indications and trade: Firm-level evidence from the French cheese industry, Food Policy, Volume 102.
Emlinger C., Latouche K. (2023). Protection des indications géographiques dans les accords commerciaux : le jeu en vaut-il la chandelle?. "Moins-disant ou mieux-disant normatif dans les ´échanges internationaux", Sep 2023, Bordeaux, France. *Ouvrage à paraître*
Emlinger C. & Latouche K. (2024), Protection of Geographical Indications in Trade Agreements: Is it worth it? CEPII Working Paper 2024- 05, Mars 2024, CEPII. *En cours de publication*

Duvaleix S., Emlinger C., Gagné C. & Latouche K. (2018).Appellations d'origine : un atout pour l'export? (2018) *la Lettre du CEPII* N°393, Novembre 2018, CEPII.
Emlinger C. & Latouche K. (2024) Protection des indications géographiques dans les accords commerciaux européens : de bonnes raisons d'en faire tout un fromage. La Lettre du CEPII N°447, Juin 2024, CEPII.
- Normes et commerce
Emlinger C. & Latouche K. (2025). Normes et signes de qualité dans les échanges internationaux de produits agricoles et agroalimentaires. Chapitre dans « Politiques agricoles. Théories, histoires, réformes, expériences », 2 (675), Classiques Garnier, pp.767- 788, 2025, Rencontres



Merci
pour votre attention

> karine.latouche@inrae.fr

INRAE x SIA?026



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ